

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 2 octobre 2019

Le Président, soussigné, certifie que les convocations ont été adressées, le 24 septembre 2019, aux membres du comité syndical du Pays Glazik désignés par les communes membres, à savoir Briec, Edern, Langolen, Landudal et Landrévarzec pour se réunir, le 2 octobre 2019, à 20h, au siège du syndicat du Pays Glazik, situé place de Ruthin, à Briec.

Étaient présents : PETILLON Jean-Hubert, LE ROY Marie-Thérèse, LE MEN Bruno, FEREC Thomas, JACOPIN Geneviève, CAUGANT Jean-Pierre, RIOU Patricia, TREBAUL Hélène, COZIEN Jean-Paul, HASCOET Nadine, BOEDÉC Paul, CATHOU Didier, MESSENGER Raymond, DEUIL Valérie, GAONAC'H Marie-Pierre, CORNIC Jean-René, BLIN Fabrice.

Pouvoirs : ROCHETTE Juliette donne pouvoir à LE MEN Bruno, LEDUCQ Valérie donne pouvoir à CAUGANT Jean-Pierre, MEVELLEC Sophie donne pouvoir à TREBAUL Hélène, RIOU Anne-Marie donne pouvoir à COZIEN Jean-Paul, LE STER Danièle donne pouvoir à HASCOET Nadine, TRELLU Hervé donne pouvoir à CATHOU Didier, MONNERAIS Nelly donne pouvoir à BLIN Fabrice.

Étaient absents : PRAT Françoise, PLONEIS Anne-Marie, MAHE Jean-Christophe, HEMERY Louis.

Secrétaire de séance : FEREC Thomas.

Conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 17
Conseillers absents non suppléés : 4
Nombre de suffrages exprimés : 24

Le Président,

Jean-Hubert PETILLON

Monsieur Jean-Hubert Pétillon, Président, ouvre la séance à 20h15 et procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

Thomas FEREC, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2019. Le procès-verbal est approuvé par le comité syndical à l'unanimité.

2. PROJET SOCIAL 2019-2022

Délibération N° 01-02.10.2019

Pour : 22

Abstention : 2

Contre : 0

Le Président rappelle que le document global qui sera présenté et soumis à la Commission d'Action Sociale (CAS) de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère est le fruit de la démarche collective engagée depuis juin 2018, associant élu-es, bénévoles et habitantes, partenaires et technicien-nes.

Il ajoute qu'il est construit en fonction des attentes de la CAS et est structuré en quatre parties :

- la présentation du Centre Social et ses évolutions,
- la description de l'ensemble de la démarche de renouvellement du projet,
- les éléments de diagnostic territorial et le bilan du projet social 2015-2018 desquels les enjeux pour le territoire et le centre sont tirés,
- le projet 2019-2022.

Il précise que cette dernière partie structure de manière cohérente pour former un tout, les éléments produits pendant la démarche d'élaboration avec l'ensemble des acteur-trices. Les quatre grandes priorités sont les suivantes :

- l'affirmation de notre identité "Centre Social du Pays Glazik",
- la participation des habitantes et élu-es à la mise en œuvre du projet,
- la poursuite des activités et services,
- l'engagement des premières thématiques transversales identifiées.

Il souligne enfin que le projet social fixe un cadre général. Sa mise en œuvre sera déterminée collectivement par les habitantes, élu-es, partenaires, professionnel-le-s. Elle prendra naturellement des formes différentes en fonction des thèmes abordés au sein des différents objectifs : sensibilisation des acteur-trices concernées, mise en place de groupes de travail, définition et mise en place d'actions, évaluation...

▼ **Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

- ▶ approuve le Projet Social 2019-2022 tel que présenté,
- ▶ autorise sa transmission à la CAF du Finistère pour solliciter l'agrément Centre Social sur la période du projet.

3. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA CAF DU FINISTERE (FME)

Délibération N° 02-02.10.2019

Pour : 24
Abstention : 0
Contre : 0

La maison de l'enfance est un bâtiment de 2 000 m² construit en 2007 qui accueille plusieurs services : multiaccueil, accueil de loisirs, accueil périscolaire, Relais Petite Enfance. Un certain nombre de difficultés ont été rapidement vécues par les utilisateurs et les désordres consécutifs à la réalisation initiale de certains travaux (sols et couverture) doivent aujourd'hui être réparés.

L'opération porte sur trois aspects :

- Couverture : démontage complet, remplacement (2010 m²) et création d'une lame d'air, probable changement de chéneaux.
- Sols : remplacement de sols en caoutchouc collé sur une surface d'environ 150 m².
- Plafonds et murs : dépose et reprise des plaques de faux plafond, de l'isolation le cas échéant, des bandes et joints ; lessivage, reprise et peinture des plafonds et murs (50 m²).

Cette opération est susceptible d'être éligible au Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants, les dépenses prises en compte étant proratisées au regard de la surface du multiaccueil par rapport à la surface totale de la maison de l'enfance.

▼ **Sur proposition du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

- ▶ approuve l'engagement de l'opération de rénovation,
- ▶ charge le Président de solliciter l'aide financière du Fonds de modernisation des EAJE auprès de la CAF du Finistère.

4. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.